

rapprendre à vivre en harmonie avec un milieu naturel dont elle abuse inconsidérément. Cette époque, où l'action de la science et de la technologie se fait sentir d'une façon si massive, si rapide et si envahissante, c'est peut-être celle qui offrira à l'homme sa dernière chance de diriger sa propre destinée au lieu de la subir.

Si nous ignorons ce que nous auront finalement réservé les années soixante-dix, la mutation en cours est déjà si avancée que l'homme ne peut plus désormais se satisfaire de réagir aux événements. Il doit prévoir et planifier; comprendre que le contentement ou l'indifférence sont illusoire; admettre que le changement constitue la réalité la plus pressante; reconnaître qu'il importe, plus que jamais, de considérer comme des valeurs définitives la vérité, l'honnêteté, l'excellence et la pertinence; savoir que l'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom.

Nous abordons une époque de tension, de défi et d'effervescence. Au seuil des années soixante-dix, des options accessibles à peu de citoyens du monde s'offrent aux Canadiens. Prévoyance, cran et esprit d'entreprise à l'appui, nous pouvons, si nous le voulons, faire de notre société,

—une société au sein de laquelle la diversité humaine devient un atout et non une entrave;

—une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;

—une société au sein de laquelle le bonheur de vivre se mesure en termes qualitatifs et non quantitatifs;

—une société qui encourage la créativité, l'audace, l'ingéniosité et l'initiative, non pas froidement et de façon impersonnelle à des fins de stricte utilité, mais avec chaleur et cordialité, comme entre amis.

Au moment où le Canada se tourne vers les années soixante-dix, nous sommes tous invités à épouser cet audacieux dessein: relever dans la constance et l'ardeur le défi que présente le haut idéal d'une société juste.

Le Canada des années soixante-dix doit continuer d'être un pays à la dimension de l'homme, un pays où l'on cultive la liberté et le respect de la personne, une société où le Gouvernement sait résister aux tendances du conformisme, plutôt que de les encourager.

Les pressions croissantes de la vie urbaine constituent pour l'individu une menace particulièrement grave. On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingt pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau, et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des ressources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous

la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre des décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le Comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard, le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes délinquants.

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques, et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des changements de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et, dans plusieurs cas, doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion approfondie. En outre, le Gouvernement projette de réserver une partie de la présente session à la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Ces divergences d'opinion ne touchent pas, heureusement, tous les éléments de la vie canadienne et, du reste, la nécessité d'interventions législatives en plus d'un secteur est généralement admise. Deux de ces secteurs, qui sont immenses et se chevauchent à la fois, sont ceux du consommateur et du salarié. En effet, tout Canadien est un consommateur de biens et de services, et des millions de Canadiens se trouvent être des salariés. Face aux méthodes concurrentielles de mise en marché, le consommateur, à plus d'un titre, doit être protégé. On vous présentera donc certaines mesures destinées à mieux protéger les Canadiens des effets des cartels, des amalgama-